Vers la destruction du calendrier chrétien ?

PUISQUE la grande farce électorale risque, ce dimanche 7 mai, d'ouvrir les portes de l'Élysée à Emmanuel Macron, l'homme des Rothschild et du libéralisme sans cœur et sans spiritualité, il est bon de rappeler quelques aspects du projet de ce monsieur. Ce petit morveux ne connaît rien de la France, de sa géographie et de son histoire, comme l'ont prouvé, entre autres âneries, ses propos sur la Guyane dont il croyait que c'était une "*île*" (sic), ou son affirmation sotte et péremptoire qu'« *il n'y a pas de culture française* » (sic), ou encore son jugement sur la colonisation de l'Algérie « *crime contre l'humanité* »(sic).

Il faut rappeler que ce misérable politicien n'a pas fait que pérorer, il s'est aussi signalé par des actes lorsqu'il fut l'éphémère ministre de l'Économie dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault. La loi Macron du 6 août 2015 « *pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques* » fut une espèce de fourre-tout législatif qui reflétait le sauve-qui-peut gouvernemental et que le Premier ministre Manuel Valls fut contraint de faire passer en force. Elle présentait de graves menaces sur notre calendrier chrétien et sur toute la vie chrétienne en général.

TRAVAILLER LE DIMANCHE

Déjà, en encourageant le travail le dimanche, elle s'annonçait comme révolutionnaire et tendait à faire, au nom d'objectifs économistes, du dimanche un jour comme les autres, où l'on gagnerait de l'argent sans être gêné d'arracher à Dieu le jour qui Lui est dû. On travaillerait donc tous les jours sans jamais permettre à l'âme de se reposer et de se recueillir, sans jamais rompre avec l'uniformité abrutissante de jours tous semblables, sans aucun moment pour resserrer les liens familiaux… Cette loi est donc à ranger au nombre des lois dites libérales, mais en fait esclavagistes, comme celles du XIX^e^ siècle organisant la robotisation du travail et des loisirs à ras de terre. Elle est une offense faite au Ciel et un nouveau pas vers la décadence spirituelle, intellectuelle et morale de la France.

Concernant la libéralisation du travail le dimanche, imposé par la finance au détriment de la famille, Marine Le Pen est sur la même ligne qu'Emmanuel Macron. Le 8 janvier 2007, elle déclarait sur France 2 dans l'émission *Mots croisés* d'Arlette Chabot : « *Je ne comprends pas que l'on se pose encore la question de savoir s'il faut, par des lois coercitives, empêcher les Français de travailler comme ils ont envie de le faire. En règle générale, ceux qui travaillent le dimanche sont contents de travailler le dimanche, sinon ils ne travailleraient pas le dimanche. Je veux bien les arguments consistant à dire « la vie de famille, le dimanche… », mais je vais vous dire, la vie de famille, s'il s'agit de se regarder en chien de faïence pour se partager un poulet divisé en douze, je ne suis pas sûre que ce soit ça que les Français attendent.* » Tout commentaire serait inutile.

Dans le même ordre d'idées, voici qu'au détour d'un amendement, presque à la sauvette, la loi Macron dévoile, elle aussi, son vrai visage : celui d'une loi vraiment anti-chrétienne, à inscrire dans le sillage d'un autre drôle de l'équipe gouvernementale, Vincent Peillon, ministre de l'apostasie nationale, qui se faisait fort de détruire le catholicisme pour achever l'œuvre de la Révolution de 1789. Vaste entreprise à laquelle Emmanuel Macron s'attellerait sans en avoir l'air, sous couvert de "*croissance*" et d'"*activité*" à relancer…

SUPPRIMER DES FÊTES CHRÉTIENNES

Un amendement présenté le samedi 14 février 2015 par le député de la Réunion, Ericka Bareigt, et voté par les quelques députés présents cette après-midi-là, stipulait en effet rien de moins que de remplacer, sur simple décision préfectorale, dans les départements et régions d'outre-mer, les jours fériés correspondant à des fêtes catholiques, par des « *jours fériés locaux* ». M^me^ Bareigt précisait que les jours fériés susceptibles d'être remplacés étaient le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de Pentecôte, l'Assomption et la Toussaint. Mais dans la version finale de la loi Macron, les députés socialistes ont fait rajouter que seuls les jours fériés « non républicains » sont concernés : les 1^er^ et 8 mai, 14 juillet et 11 novembre seront donc intouchables, mais sur les onze jours fériés de l'année, il y en aura en fait sept qui seront concernés, tous liés à des fêtes chrétiennes : le 1^er^ janvier, le lundi de Pâques, le jeudi de l'Ascension, le lundi de Pentecôte, l'Assomption, la Toussaint et le jour de Noël.

(Dessin de Chard)

Pour justifier ce chamboulement de tout un univers, dame Bareigt déclarait : « *Il existe un paradoxe de fait dans une République laïque* » à donner « *un statut légal aux seules fêtes d'une religion, bien que celle-ci ait un caractère fortement majoritaire dans la population. Ce paradoxe est renforcé dans les départements d'outre-mer où le fait et l'histoire religieux sont parfois de nature bien différente* ». « *L'idée,* ajoutait Gabriel Serville, député de Guyane*, n'est pas de remplacer des fêtes religieuses par d'autres fêtes forcément religieuses mais bel et bien de substituer à certaines fêtes à caractère cultuel, des fêtes aux identités locales fortes, comme l'exemple du carnaval guyanais, ou la fête des lumières réunionnaise, qui transcendent les religions et les communautés et se sont révélées depuis longtemps des vecteurs de cohésion sociale.* »

N'étant pas jacobins, et sachant que, dans la France monarchique, les jours fériés étaient beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui, l'idée d'instituer des fêtes locales ne nous effraie pas *a priori*, mais pourquoi prendre celles-ci sur les jours destinés à fêter les grands événements illuminés par la foi catholique ? La volonté d'effacer les traces de notre histoire chrétienne est évidente.

VERS UN NOUVEAU CALENDRIER RÉPUBLICAIN ?

L'outre-mer servira de ballon d'essai, et, très vite, la métropole sera, sans doute, invitée à reprendre l'expérience et à instituer un nouveau calendrier. En attendant, c'en sera fini de l'action missionnaire outre-mer. En métropole, espérons que nous ne serons pas prochainement obligés d'adopter un *calendrier républicain* comme nos ancêtres de 1793, sous la Terreur, quand la "*régénération*" de la France parut nécessiter une réorganisation de l'année, des mois et des semaines en rupture avec le temps façonné par le christianisme. Alors, l'on vit apparaître des fêtes, toutes aussi farfelues les unes que les autres, destinées à masquer et à faire oublier les fêtes chrétiennes supprimées : il y eut les fêtes nationales commémorant le 14 juillet 1789, le 10 août 1792, le 21 janvier 1793, le 31 mai 1793, celle-ci marquant la chute des girondins adversaires des montagnards. On décida aussi, pour chaque *décadi*, des fêtes à la Nation, au Genre humain, au Peuple français, aux Bienfaiteurs de l'humanité, aux Époux, à l'Agriculture, aux Vieillards, aux Martyrs de la liberté, à la Pudeur, à la Frugalité… Sur la même lancée, on remplaça les prénoms chrétiens par des appellations inspirées de l'Antiquité : Gracchus, Brutus, ou de l'actualité : Marat, Lepeletier ou encore des noms tirés de la nature : Montagne, Groseille, Citrouille, Châtaigne…

Allons-nous revivre ce calvaire cruel, bête et méchant ? Entendrons-nous un jour des personnes des deux sexes se prénommer Hollande, Taubira ou Macron ? La question peut se poser quand on voit avec quelle facilité on a déjà institué un culte à *Charlie* et quand on considère la multiplication des « journées mémorielles » ou des "journées"… de la femme, ou de la lutte contre le sida, ou du Sidaction, ou encore cette pseudo-liturgie qu'est devenu le Téléthon. On ne peut savoir où s'arrêtera la bêtise des ennemis de la religion.

ASSASSINER LA PÉDAGOGIE DE LA FOI

Il faudra s'opposer à cette mascarade calendaire, car l'année façonnée par la liturgie n'est pas une suite de fêtes que l'on peut déplacer ou supprimer impunément. « *L'année liturgique*, dit Dom Guéranger (1805-1875), *n'est autre que la manifestation de Jésus-Christ et de ses mystères dans l'Église et dans l'âme de fidèles. Cette puissance rénovatrice de l'année liturgique est un mystère de l'Esprit-Saint qui féconde sans cesse l'œuvre qu'il a inspirée à la sainte Église dans le but de sanctifier le temps assigné aux hommes pour se rendre dignes de Dieu.* »

Obliger le catholicisme à modifier cet ordre reviendrait à l'assassiner. Noël célèbre l'événement qui a bouleversé le monde, qui nous a fait tous être ce que nous sommes, qui nous a trempés d'habitudes profondes et qui ne cesse d'imprégner, que nous le voulions ou non, nos sensibilités, nos mœurs, voire notre vocabulaire… Ce jour-là, une loi nouvelle a été annoncée à ceux qui ont des oreilles pour entendre et ce fut essentiellement une loi d'amour, renversant toutes les valeurs établies sur le culte de la force brute. Pendant des siècles, le naturel fut illuminé par le surnaturel, la loi garda la raison de toute autosuffisance, le sens du devoir empêcha l'individu, fût-il roi ou président, de se prendre pour le centre du monde, l'autorité fondée en Dieu devient un service et tout ce qu'il y avait de sagesse et d'expérience dans l'ordre hérité des Anciens fut réorienté dans le sens des vraies finalités temporelles et spirituelles. Si Noël n'était plus fêté, et alors même que cette fête est aujourd'hui de plus en plus mercantile et oublieuse de la crèche, ce serait un pas de plus dans la barbarie.

Pâques célèbre le triomphe de Jésus vainqueur de la mort et, si le lundi, premier jour de l'octave de la solennité des solennités, était un jour comme les autres, ce serait un grave effacement de tout le mystère pascal de la Résurrection.

Supprimer le jeudi de l'Ascension, qui marque, quarante jours après Pâques, le couronnement de toute la vie du Rédempteur, cela reviendrait à envoyer aux oubliettes un point fondamental de la foi chrétienne.

Vouloir faire du lundi de Pentecôte, cinquante jours après Pâques, un lundi ordinaire, banalisé, ce serait se condamner à ne rien comprendre à l'œuvre rédemptrice de Jésus et au principe de l'existence et de la sainteté de l'Église.

Ne plus fêter l'Assomption de la sainte Vierge, ce serait s'empêcher de glorifier la Mère du Sauveur, qui fut élevée au Ciel par les Anges et qui peut nous faire obtenir la grâce d'habiter déjà de cœur dans le Ciel. Ce serait s'ôter les moyens de réaliser, pour le salut de la France, les belles processions du vœu de Louis XIII.

Enfin, ne plus fêter la Toussaint, ce serait oublier tous ces millions de justes qui furent des fidèles du Seigneur et qui sont arrivés dans la béatitude éternelle ; ce serait aussi ne plus vouloir louer Dieu pour Sa clémence et Sa miséricorde. Sans compter les rencontres familiales profondément ancrées dans les habitudes françaises, qui marquent ce jour-là.

On le voit : s'attaquer aux fêtes chrétiennes, c'est vouloir mettre à mort la pédagogie de la foi et, bien sûr, la foi elle-même et les plus belles traditions de notre pays.

Michel FROMENTOUX.

RIVAROL
19 avenue d'Italie 75013 Paris
Tél. : 01-45-86-06-39
Correspondance seulement
(Une permanence téléphonique est assurée le lundi et le mardi de 10h à 17h et le vendredi de 10h à 14h.)

www.rivarol.com et www.boutique-rivarol.com
Rédaction : jeromebourbon@yahoo.fr
Administration : contact@rivarol.com
Hebdomadaire créé le jeudi 18 janvier 1951
FONDATEUR : René MALLIAVIN (1896-1970)
Directeur de la publication et de la rédaction, éditorialiste : Fabrice Jérôme BOURBON

E. U. R. L. "Editions des Tuileries", au capital de 51 000 euros pour 99 ans, à partir du 20 mai 1949. Imprimerie : Roto Presse Numéris, 36-40 boulevard Robert Schuman, 93190 Livry Gargan — Dépôt légal : à parution — Gérant et associé : Fabrice Bourbon.
CPPAP n° 0218 C 82763, ISSN n° 0035 56 66.

ABONNEMENTS : 2 ans : 194 euros — 1 an : 114 euros — 6 mois : 64 euros — 3 mois : 36 euros — soutien : 175 euros — propagande : 210 euros — 1 an (chômeurs, étudiants, lycéens, personnes en grande difficulté, ecclésiastiques et religieux) : 100 euros.

ABONNEMENTS PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : 12 euros par mois (imprimer le bulletin sur notre site Internet <www.rivarol.com> en allant à l'onglet boutique ou nous le demander en écrivant à <contact@rivarol.com>).
ABONNEMENT NUMÉRIQUE 1 an : 80 euros (créer un compte sur le site <*www. boutique-rivarol.com*>)
ETRANGER : 1 an : 126 euros — 6 mois : 75 euros.
Supplément par avion : 24 euros pour un an et 12 euros pour 6 mois.
Reliure RIVAROL (contient une année entière du journal) : 41 euros au guichet, 50 euros franco de port.
Pour tout changement d'adresse, joindre 2 euros et la dernière bande (ou indiquer l'ancienne adresse). Ecrire nom et adresse en CAPITALES. Délai dix jours.

Règlement par chèque établi sur une banque domiciliée en France, à l'ordre d'Editions des Tuileries ou virement à notre compte : La Banque postale IBAN : FR33 2004 1000 0104 5321 9K02 048 (BIC : PSSTFR PPPAR)